



Assemblée générale ordinaire  
Les Vert·e·s du district de Morges  
Séance du 28 février 2024 – 20h00  
Aux Caves de Couvaloup,  
Rue de Couvaloup 10, Morges

<b>Présent·e·s</b>	Dupertuis Raphaël, Kaluzny Olivier, Chanson Alain, Noury Mathieu, Lenoir David, Le Peznec Hervé, Plumez Sophie, Perret Anna, Brühwiler Lucas, Trippy Daisy, Coendoz Brigitte, Beck Phillippe, Stern-Grin Anne, Maury Yannick, Jardin Aude, Dubochet Christine, Gramunt Alexandra, Germanier Emmanuelle, Hirzel Matthias, Fay Sylvie, Podio Sylvie, Christinet Yvan, Gay Pierre-George, Gossweiler Kyril, Claudine Dind.
<b>Excusé·e</b>	Raphaël Mahalm, Jasinta Dewi Freitag, Yves Chevillat, Marc-Emmanuel Crippa.
<b>Ordre du jour*</b>	Adopté à l'unanimité avec un amendement : ajout du rapport des chef·fe·s de groupe des Vert·e·s au CC de Morges en 5.2
<b>PV de l'AG précédente*</b>	Adopté à l'unanimité sans modification.
<b>Allocution de Vassillis Venizelos, Conseiller d'Etat</b>	<p>Vassillis Venizelos fait le tour de toutes les sections. Rappelle de son rôle au sein du Conseil d'état. Travaille sur les familles d'accueils et la politique sociaux-éducatif.</p> <p>Sur l'environnement, les chantiers sont multiples : Loi sur l'énergie qui va être débattu au grand conseil.</p> <p>Révisions sur la loi de l'environnement permettant de lutter contre les polluants (ex : dioxine)</p> <p>Mesure de renforcements de la biodiversité.</p> <p>Avancé sur la formation de la police. École de police à Moudon.</p> <p>Avancé sur le plan d'affectation pour la prison des Grand marais, qui permettra de renforcer la réinsertion, amélioration de la dignité des prisonniers.</p> <p><b>Kiril Gossweiler</b> : Il y'a des grosses sous-traitance (Sécuritas) dans le département de la police, ceci mériterait un rapport interne.</p> <p><b>Vassillis Venizelos</b> : On doit composer avec les budgets, et certaines compétences sont plus facilement externalisable.</p> <p><b>Pierre-George Gay</b> : Le cout total va être identique pour l'état et donc les employés de sous-traitance seront moins bien payés.</p> <p><b>Vassillis Venizelos</b> : Je suis d'accord avec ce fait, mais les budgets ne sont pas illimités.</p>
<b>Rapport d'activité du président·e·s 2023*</b>	Raphaël Dupertuis présente le rapport d'activité.
<b>Rapport des député·e·s 2023*</b>	Yannick Maury présente le rapport des député·e·s.
<b>Rapport des chef·fe·s de groupe des Vert·e·s au CC de Morges</b>	Sylvie Fay présente le rapport des chef·fe·s de groupe des Vert·e·s au CC de Morges.
<b>Présentation des comptes 2023*</b>	Mathieu Noury présente les comptes 2023.
<b>Rapport des vérificateur·rice·s*</b>	Anne-Stern Grin présente le rapport des vérificateur·rice·s



Assemblée générale ordinaire  
Les Vert-e-s du district de Morges  
Séance du 28 février 2024 – 20h00  
Aux Caves de Couvaloup,  
Rue de Couvaloup 10, Morges

Adoption des comptes 2023*	Adopté à l'unanimité.												
Décharge du comité pour la gestion 2023	Adopté à l'unanimité.												
Présentation du budget 2024*	<p><b>Mathieu Noury</b> présente le budget 2024.</p> <p>Le budget est prudent sans tomber dans l'austerité Ce n'est pas une année d'élections, donc l'année est utilisée comme année de sécurité. Pour sécuriser les événements publics, augmenter les efforts pour recruter des nouveaux arrivant et en cas de campagnes de votations.</p>												
Adoption du budget 2024*	Adopté à l'unanimité.												
Cotisations 2025	<p>Proposition du comité de ne pas changer le montant des cotisations par rapport à cette année, à savoir :</p> <table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td>membre individuel</td> <td style="text-align: right;">CHF 120.-</td> </tr> <tr> <td>membre couple/famille vivant sous le même toit</td> <td style="text-align: right;">CHF 150.-</td> </tr> <tr> <td>membre à tarif réduit 1 (AVS, AI, chômage)</td> <td style="text-align: right;">CHF 50.-</td> </tr> <tr> <td>membre à tarif réduit 2 (étudiant, RI)</td> <td style="text-align: right;">CHF 25.-</td> </tr> <tr> <td>sympathisant-e</td> <td style="text-align: right;">CHF 60.-</td> </tr> <tr> <td>sympathisant-e couple</td> <td style="text-align: right;">CHF 110.-</td> </tr> </table> <p>Adoption à l'unanimité.</p>	membre individuel	CHF 120.-	membre couple/famille vivant sous le même toit	CHF 150.-	membre à tarif réduit 1 (AVS, AI, chômage)	CHF 50.-	membre à tarif réduit 2 (étudiant, RI)	CHF 25.-	sympathisant-e	CHF 60.-	sympathisant-e couple	CHF 110.-
membre individuel	CHF 120.-												
membre couple/famille vivant sous le même toit	CHF 150.-												
membre à tarif réduit 1 (AVS, AI, chômage)	CHF 50.-												
membre à tarif réduit 2 (étudiant, RI)	CHF 25.-												
sympathisant-e	CHF 60.-												
sympathisant-e couple	CHF 110.-												
Élection de la présidence, du-de la secrétaire, du-de la trésorier-ère et des autres membres du comité	<p><b>Membres du comité élu-e-s</b> : Alain Chanson, Raphaël Dupertuis, Mathieu Noury, Olivier Kaluzny, Jasinta Dewi Freitag, Sophie Plumey</p> <p><b>Membres de droit du comité</b> : Raphaël Mahaim, Anna Perret, Sylvie Podio, Yannick Maury, David Lenoir, Christel Detraz, Sylvain Piguët</p> <p>Le comité est élu par acclamation.</p> <p><b>Olivier Kaluzny</b> se porte candidat pour le poste de Secrétaire en remplacement d'Antoni Jashari, démissionnaire. <b>Mahtieu Noury</b> se propose pour le poste de Trésorier en remplacement de Pascal Duvoisin, démissionnaire.</p> <p><b>Président-e-s</b> : Raphaël Dupertuis</p> <p><b>Secrétaire</b> : Olivier Kaluzny</p> <p><b>Trésorier</b> : Mathieu Noury</p> <p>Le nouveau bureau est élu par acclamation.</p> <p>Compte tenu du changement de secrétaire, l'adresse postale des Vert-e-s du district de Morges est donc :</p> <p>Rue de Lausanne 9 1110 Morges</p>												
Élection des vérificateur-ric-e-s des comptes	<p><b>Anne-Sterne Grin</b> ne se représente pas.</p> <p><b>Phillipe Beck</b> se propose.</p> <p><b>Phillipe Beck</b> et <b>Pierre-George Gay</b> sont élus par acclamations.</p>												
Initiative communale de Morges	<p><b>Raphaël Dupertuis</b> présente l'initiative, qui est confidentiel jusqu'au 6 mars 2024.</p> <p>Le PS de Morges s'est approché des Vert-e-s du district afin de mettre sur pied</p>												



Assemblée générale ordinaire  
Les Vert-e-s du district de Morges  
Séance du 28 février 2024 – 20h00  
Aux Caves de Couvaloup,  
Rue de Couvaloup 10, Morges

	<p>une initiative concernant les logements.</p> <p>La situation actuelle du logement est une situation de pénurie. Il manque des logements à loyers abordables, aussi pour les personnes âgées et étudiantes.</p> <p>Les loyers ont doublé (200%) depuis 1996.</p> <p>Le droit de préemptions a été introduit, dans le but de créer des LUP, permettant à la commune d'avoir la priorité sur une vente de parcelles communal.</p> <p>Présentation des diverses interventions PS-Vert-e-s à propos des LUP.</p> <p>Présentation de l'initiative, et des arguments en sa faveur.</p> <p><b>Kyril Gossweiler</b> : Les logements représentent tout le parc immobilier ?</p> <p><b>Frederic Eggenberger (PS)</b> : Oui, les LUP actuelle représente environs 5%</p> <p><b>Philippe Beck</b> : Quelles sont les raisons de la clause de suppression de la dotation annuelle ?</p> <p><b>Raphael Dupertuis</b> : Cela est dû à un argument politique, pour ne pas froisser la droite.</p> <p><b>Camille Robert (PS)</b> indique que ce texte contient des gardes fous, pour laisser la liberté à la municipalité.</p> <p>Premier garde-fou, le fond est 'Notamment' alimenté, la municipalité a donc les moyens d'ajouter des mécanismes d'alimentation de ce fond</p> <p>Deuxième garde-fou, à propos de l'impôt sur les immeubles, c'est le bénéfice qui se fait sur les ventes d'immeuble, et donc les 30% sont pris de cet impôt, qui est déjà évaluer à 500 000.-, on laisse le choix à la municipalité de prendre plus avec le terme 'minimum'.</p> <p>Dernier garde-fou, le jour où on atteint 10% de LUP, on permet à la municipalité de réduire la voilure du financement, car 10% c'est déjà pas mal, et cela permet d'augmenter le potentiel d'acceptation de la population.</p> <p><b>Kyril Gossweiler</b>: La municipalité peut-elle utiliser des emprunts pour l'achat ?</p> <p><b>Frederic Eggenberger (PS)</b> : Une municipalité n'est pas un privé, l'investissement est fait en fond propre, et doit être fait dans un délai de 40 jours.</p> <p><b>Kyril Gossweiler</b>: La municipalité peut-elle revendre ensuite ?</p> <p><b>Frederic Eggenberger (PS)</b> : Oui, elle le peut le revendre. Le fond serait potentiellement réalimenté par cette vente. Elle peut aussi donner cette parcelle à une copropriété, mais reçoit un loyer (location). La commune peut aussi être directement bailleur.</p> <p><b>Matthias Hirzel</b> : La municipalité doit-elle forcément préempter les parcelles en ventes ?</p> <p><b>Frederic Eggenberger (PS)</b> : Non, elle n'est pas obligée. La municipalité peut aussi utiliser les quotas des plans d'affectation pour augmenter les LUP. Si la municipalité ne respecte pas ce quota, il y aura possibilité d'intervenir.</p> <p><b>Sylvie Podlo</b> : La municipalité n'a pas forcément la compétence de préempter et il faut vérifier que la municipalité à l'autorisation du conseil communal en début de législature.</p> <p><b>Camille Robert (PS)</b> rappelle que la commune est dans l'inaction actuellement, et utilise l'initiative afin de faire pression.</p> <p>Il faut rassembler 1600 signatures.</p>
--	--



Assemblée générale ordinaire  
Les Vert-e-s du district de Morges  
Séance du 28 février 2024 – 20h00  
Aux Caves de Couvaloup,  
Rue de Couvaloup 10, Morges

	<p><b>Camille Robert (PS)</b> rappelle que les accès au LUP se fait prioritairement au Morgiens.</p> <p><b>Anna Perret</b> demande des informations sur le la redevance indiquée dans l'initiative.</p> <p><b>Frederic Eggenberger (PS)</b> dit que ce sont les loyers des coopératives.</p> <p>Question : La municipalité doit faire des coopératives, car ce n'est pas à elle de gérer des loyers.</p> <p><b>Frederic Eggenberger (PS)</b> précise que l'initiative ne contraint pas la municipalité de comment gérer les parcelles préemptées.</p> <p><b>Camille Robert (PS)</b> reedit les 3 possibilités de gérer les parcelles par la commune et ainsi d'alimenter le fond. (Coproprété, bailleur, revente)</p> <p><b>Sylvie Fäy</b> précise que si on récolte toutes les signatures, le conseil communal doit se prononcer et s'il l'accepte, il n'y a pas de vote populaire.</p> <p><b>Lucas Brühwiler</b> demande si les 15% sont réalisables, et comment se positionner aux propriétaires.</p> <p><b>Camille Robert (PS)</b> dit que c'est réalisable si on en a la volonté politique</p> <p><b>Frederic Eggenberger (PS)</b> précise qu'environ 80% du parc qui est préemptable. Cela dépend de la temporalité, chose qui n'est volontairement pas précisé dans l'initiative.</p> <p><b>Raphaël Dupertuis</b> pense qu'il n'y aura pas de levé de bouclier d'un propriétaire, car c'est juste un achat de priorité,</p> <p><b>Phillipe Beck</b> dit qu'il faudrait 1000 appartements préempter.</p> <p><b>Kyril Gossweller</b> demande si le prix n'est pas plus bas si la municipalité achète, car proactif.</p> <p><b>Frederic Eggenberger (PS)</b> dit que le droit de préemptions est un outil incitatif, permettant de ne pas utiliser ce droit mais de dire de faire des LUP dans les biens vendus.</p> <p>Question : Est-ce que ce sont des parcelles ou des habitations déjà existant préempter.</p> <p><b>Frederic Eggenberger (PS)</b> répond que ce n'est pas précisé, pour faire en sorte que le droit de préemptions soit utilisé sur du bâti existant.</p> <p><b>Sylvie Podio</b> précise que les parcelles préemptées sont forcément constructibles, et que donc si ce n'est pas la municipalité qui construit, cela sera de toute façon construit.</p> <p><b>Frederic Eggenberger (PS)</b> dit qu'il n'y aura pas plus de construction à cause de cette initiative.</p> <p><b>Aude Jardin</b> encourage de voter pour cette initiative. Elle ferra circuler l'information dans les associations de personne à mobilité réduites.</p> <p><b>Anna Perret</b> demande d'où vient l'argent de la dotation.</p> <p><b>Frederic Eggenberger (PS)</b> Elle sera prise des comptes généraux, et en effet, cela va prendre de l'argent sur d'autre politique public. L'autre moyen servit d'augmenter les impôts, mais cela est peu acceptable.</p> <p><b>Camille Robert (PS)</b> nuance en disant que le fond sera en partie pris par les finances générées par les préemptions.</p> <p><b>Mathieu Noury</b> demande si les 500000.- seront suffisant.</p>
--	---



Assemblée générale ordinaire  
Les Vert·e·s du district de Morges  
Séance du 28 février 2024 – 20h00  
Aux Caves de Couvaloup,  
Rue de Couvaloup 10, Morges

	<p><b>Frederic Eggenberger (PS)</b> Dis que la dotation est minimale, et que la municipalité peut prendre sur la trésorerie.</p> <p><b>Mathieu Noury</b> demande quelle est la part des immeubles préemptable ?</p> <p><b>Frederic Eggenberger (PS)</b> dit que c'est entre 70% et 80% dans le canton.</p>
<b>Divers</b>	<p><b>Lucas Brühwiler</b> fait remarquer que le site n'est pas totalement à jours en prévisions des prochaines élections.</p> <p><b>Raphaël Dupertuis</b> répond que le temps lui manquait de par de la situation du bureau (remplacement du secrétaire et du trésorier en plus de la présidence qui ont imposé une priorisation).</p> <p><b>Anna Perret</b> annonce que 3 films sont proposés par la commune de Préverenges dans le cadre du festival du film vert.</p>
<b>Présentation de Réseau Consignes</b>	<p>Présentation de Hervé Le Pezznec de son entreprise Réseau Consignes qui est spécialisée dans la mise à disposition et le lavage de contenants en verre.</p>

\*Tous les documents marqués dans astérisque peuvent être retrouvé sur notre site :

<https://vert-e-s-vd.ch/morges/assemblee-generale/ordinaire-24>

Morges, le 15 mars 2024

**Raphaël Dupertuis, Président**

**Olivier Kaluzny, secrétaire**

